

MERCREDI 6 OCTOBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Boileau qui s'est tenue le 6^e jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt et un à 19h00, à la salle de la Bonne Entente située au 702, chemin de Boileau à Boileau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Meyer et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Marc St-Aubin, conseiller #3
Poste vacant, conseiller #4
Jean-Marc Chevalier, conseiller #5
Barbara Mapp, conseillère #6

Conseiller absent : Wayne Conklin, conseiller #1
Marc Ballard, conseiller #2

Assistent également à la séance la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens qui agit également à titre de secrétaire d'assemblée

1.0 OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19h00.

Monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier demande à monsieur le maire s'il serait possible d'ajouter 2 points à l'ordre du jour : le premier est de remercier monsieur le conseiller Wayne Conklin pour ses 12 années de services en tant que conseiller et la deuxième est si une période de silence à la mémoire de monsieur André Ballard, le père de monsieur le conseiller Marc Ballard.

Monsieur le maire confirme que le tout sera fait lors du rapport du maire au pour 5.7

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

211006-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 8 septembre 2021
- 4.0 Avis de motion, projets de règlements et adoption de règlements
 - 4.1 Avis de motion
 - 4.2 Projets de règlements
 - 4.3 Adoption de règlements
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage)
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA
 - 5.5 Rapport du comité administratif et finance
 - 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac
 - 6.2 Programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 – version n°4
 - 6.3 Soumission – fourniture et installation de bandes de patinoire extérieure
 - 6.4 Soumission – Réfection de la toiture de la mairie
 - 6.5 Soumission – couverture pour génératrice
 - 6.6 Soumission – Pneus pour niveleuse
 - 6.7 Demande de don – Club Quad Petite Nation
 - 6.8 Demande d'appui – Regroupement de protection des Lacs de la Petite-Nation
 - 6.9 Adjudication d'offre de services en ingénierie – Voirie
 - 6.10 Adjudication d'offre de services en ingénierie – Monte-personne
 - 6.11 Adoption du projet des prévisions budgétaires 2022 de la Régie Intermunicipale du Parc Industriel Régional Vert de Papineau (PIRVP)
 - 6.12 Annulation de l'entente de cueillette et transport des ordures et recyclage avec la municipalité de Namur
 - 6.13 Entente de cueillette et transport des ordures, recyclages avec la Régie intermunicipale des Matières résiduelles de l'ouest (RIMRO)
- 7.0 Finances
 - 7.1 Approbation des comptes fournisseurs
 - 7.2 Rapport des salaires nets
 - 7.3 Activités financières

- 8.0 Dépôt de documents
 - 8.1 Dépôt des états comparatifs
- 9.0 Période de questions
- 10.0 Varia
- 11.0 Levée de la séance

Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2021

ATTENDU que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2021:

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

21106-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 septembre 2021 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 AVIS DE MOTION, PROJETS DE RÈGLEMENTS ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

4.1 AVIS DE MOTION

4.2 PROJETS DE RÈGLEMENTS

4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS

5.0 INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage) a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif et finance a été déposé
- 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CARBURANT EN VRAC

ATTENDU que la Municipalité de Boileau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Municipalité de Boileau désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

211006-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long;

QUE la Municipalité de Boileau confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2022 au le 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale ;

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

QUE la Municipalité de Boileau confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Municipalité de Boileau s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Municipalité de Boileau s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

QUE la Municipalité de Boileau s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

Adopté à l'unanimité

6.2 PROGRAMMATION DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023 – VERSION N°4

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

211006-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4, ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux no°4 ci-jointe comporte des coûts véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité

6.3 SOUSSION – FOURNITURE ET INSTALLATION DE BANDES DE PATINOIRE EXTÉRIURE

ATTENDU que des invitations à soumissionner ont été envoyées à six (6) soumissionnaires le 8 septembre 2021 pour l'achat et l'installation de bandes de patinoire extérieure;

Nom du soumissionnaire	Bandes de patinoire Taxes en sus	Installation Taxes en sus	Total Taxes en sus
Agora sports inc.	36 210.00\$	5 290.00\$	41 500.00\$
Gyslain Lampron Sport	Désistement	Désistement	Désistement
Multi-Jeux Marlin	Désistement	Désistement	Désistement
Omni-tech Sports	44 611.52\$	5 112.00\$	49 723.52\$
Permafib	Désistement	Désistement	Désistement
Revêtement de tennis Sud-Ouest inc.	Désistement	Désistement	Désistement

ATTENDU qu'à la suite de la vérification des soumissions, la plus basse est conforme;

211006-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE la soumission d'Agora Sports inc. est retenue au prix précité;

QUE le tout soit payé à même la subvention du TECQ 2019 – 2023.

Adopté à la majorité

Madame la conseillère Barbara Mapp enregistre sa dissidence

6.4 SOUSSION – RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA MAIRIE

ATTENDU que des invitations à soumissionner ont été envoyées à dix (10) soumissionnaires le 27 août 2021 pour la réfection de la toiture du 702, chemin de Boileau;

ATTENDU que la municipalité a reçu qu'une seule soumission au montant de 85 328.69\$ (taxes en sus) de *Les Rénovations Malartech Inc.*, et que cette dernière est conforme au devis;

ATTENDU que selon l'article 938.3 du *Code Municipal*, dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumission, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

ATTENDU que suite à une négociation avec l'entrepreneur, le montant est maintenant de 85 328.69 \$ plus taxes;

211006-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE la soumission de *Les Rénovations Malartech Inc.* est retenue au prix précité;

QUE le tout soit payé à même la subvention du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Adopté à l'unanimité

6.5 SOUSSION – COUVERTURE POUR GÉNÉRATRICE

ATTENDU que la municipalité s'est munie d'une génératrice de secours et qu'elle veut la protéger des intempéries;

ATTENDU que la municipalité a reçu une soumission de *Soudure SAB* au montant de 6 978.02\$ incluant les taxes pour la fabrication d'une couverture 10' x 11' pour protéger la génératrice incluant le matériel, l'ouvrage, la peinture et l'installation;

211006-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE la soumission de *Soudure SAB* soit acceptée au montant précité.

Adopté à l'unanimité

6.6 SOUSSION – PNEUS POUR NIVELEUSE

ATTENDU que des invitations à soumissionner ont été envoyées à quatre (4) soumissionnaires le 21 septembre 2021 pour l'achat et l'installation de pneus pour la niveleuse;

Nom du soumissionnaire	Pneus Taxes en sus	Installation Taxes en sus	Total Taxes en sus
Point S – Robert Bernard	8 561.76\$	1 177.42\$	9 739.18\$
Point S - Villemaire	8 807.96\$	863.98\$	9 671.94\$
UniForce Distribution	7 324.00\$	s/o	7 324.00\$
King Garage	9 200.00\$	938.80\$	10 138.00\$
Brandt	Désistement	Désistement	Désistement

ATTENDU qu'à la suite de la vérification des soumissions, la plus basse est conforme;

211006-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-St-Aubin

QUE la soumission de Point S - Villemaire est retenue au prix précité;

Adopté à l'unanimité

6.7 DEMANDE DE DON – CLUB QUAD PETITE-NATION

CONSIDÉRANT que le Club Quad Petite-Nation sollicite le conseil de la municipalité de Boileau pour une assistance financière pour l'entretien et de déneigement des sentiers;

211006-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE le conseil accepte de verser la somme de 100.00\$ au Club Quad Petite-Nation.

Adopté à la majorité

Madame la conseillère Barbara Mapp enregistre sa dissidence

6.8 DEMANDE D'APPUI – REGROUPEMENT DE PROTECTION DES LACS DE LA PETITE NATION

CONSIDÉRANT que les Lacs de la Petite-Nation constituent un réservoir d'eau de quantité et de qualité exceptionnelles à moins de 2 heures d'Ottawa, La Capitale du Canada et de Montréal, la plus grande région métropolitaine du Québec, ces deux villes regroupant une population de 5,385 millions ;

CONSIDÉRANT que ces lacs, situés dans la MRC de Papineau, sont strictement affectés à la villégiature, la conservation, le récréotourisme, l'écotourisme et la foresterie ;

CONSIDÉRANT que tout au long de ce bassin se retrouve un vaste réseau de baux miniers (claims) et que du forage y est en cours ;

CONSIDÉRANT que dans un schéma d'aménagement révisé en 2018 la MRC n'a prévu aucune affectation pour l'industrie minière ;

CONSIDÉRANT que l'extraction du graphite, le minerai principalement recherché, se fait par l'opération de mines à ciel ouvert de grandes dimensions qui posent un risque réel pour l'environnement et la qualité de vie de la population ;

CONSIDÉRANT qu'il y a conflit d'usage entre l'exploitation minière et les vocations déterminées pour notre territoire par la MRC ;

211006-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE la Municipalité de Boileau appui le Regroupement de Protection des Lacs de la Petite-Nation, qui est très préoccupé par le risque que notre territoire devienne une région minière, et demande que les activités minières soient interdites dans les zones désignées par la MRC de Papineau comme étant réservées à la villégiature, au récréotourisme, à l'écotourisme et à la foresterie.

Adopté à l'unanimité

6.9 ADJUDICATION D'OFFRES DE SERVICES EN INGÉNIERIE - VOIRIE

211006-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE le conseil accorde le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie à la MRC de Papineau pour plans et devis de la réfection de divers ponceaux;

QUE le conseil autorise la directrice générale, madame Cathy Viens, à signer l'entente de service pour un montant de 3 072.00\$.

Adopté à l'unanimité

6.10 ADJUDICATION D'OFFRES DE SERVICES EN INGÉNIERIE – MONTE-PERSONNE

Cette résolution est remise à une séance ultérieure

6.11 ADOPTION DU PROJET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL VERT DE PAPINEAU (PIRVP)

ATTENDU que conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec, la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) doit transmettre son budget du prochain exercice financier à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence pour adoption avant le 1^{er} octobre 2021;

ATTENDU le dépôt du projet des prévisions budgétaires de l'année financière 2022 auprès des vingt-quatre (24) municipalités locales de la MRC de Papineau membres de l'entente intermunicipale concernant le PIRVP telles que présentées en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrale;

211006-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE les membres du Conseil de la Municipalité de Boileau adoptent les prévisions budgétaires 2022 de la Régie intermunicipale du PIRVP, conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec;

ET QUE la secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC avant le 1^{er} décembre 2021.

Adopté à l'unanimité

6.12 ANNULATION DE L'ENTENTE DE CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES ET RECYCLAGE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE NAMUR

CONSIDÉRANT que la municipalité de Boileau désire mettre fin à l'entente de cueillette et transport avec la municipalité de Namur;

CONSIDÉRANT que le point 1.3 de l'entente signée en le 24 février 2017 par les deux (2) parties, un avis de soixante (60) jours est demandé pour l'annulation de l'entente par voie de résolution;

211006-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE le conseil mette fin à l'entente de cueillette et transport des ordures et recyclage le 31 décembre 2021 à 23h59.

ET QUE la présente résolution soit acheminée à la municipalité de Namur dans les plus brefs délais.

Adopté à l'unanimité

6.13 ENTENTE DE CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES ET RECYCLAGE AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'OUEST (RIMRO)

CONSIDÉRANT que la municipalité de Boileau désire se prévaloir des articles 621 et suivants du Code Municipal pour conclure une entente relative à la fourniture de service pour la collecte des ordures et recyclage avec la Régie intermunicipal des matières résiduelles de l'ouest;

211006-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE le conseil mandate le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale à signer une entente pour la fourniture de service de collecte des ordures et recyclage pour une période de trois (3) à cinq (5) ans débutant le 1^{er} janvier 2022 avec la RIMRO.

ET QUE la présente résolution soit acheminée à la RIMRO dans les plus brefs délais.

Adopté à l'unanimité

7.0 FINANCES

7.1 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 30 SEPTEMBRE 2021

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de septembre 2021 totalisant un montant de 74 329.49\$.

211006-15 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 74 329.49\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

7.2 RAPPORT DES SALAIRES NETS

211006-16 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE le conseil municipal de Boileau adopte le rapport des salaires nets du mois de septembre 2021 au montant de 27 481.21\$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je soussignée certifie qu'il y a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 6 et 7.1 et 7.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.3 ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Le rapport des activités financières a été déposé.

8.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

9.0 PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

Aucun citoyen présent

10.0 VARIA

Aucun point aux varia

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU que tous les points à l'ordre du jour sont épuisés;

211006-17 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE la présente séance soit et est levée à 19h32

Adopté à l'unanimité

Robert Meyer
Maire

Cathy Viens
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière

Pour approbation